Recommandation du CSI INSU concernant l'audit RGPP au CNRS

Destinataires :

M. Alain Fuchs, Président du CNRS,
M. Joël Bertrand, Directeur Général Délégué à la Science du CNRS,
M. Xavier Inglebert, Directeur Général Délégué aux Ressources du CNRS,
M. Bruno Chaudret, Président du Conseil Scientifique du CNRS.
M. Jean-François Stephan, Directeur de l'INSU,
M. Etienne Bustarret, Président de la CPCN.

François Fillon a demandé à l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) d'examiner « *l'efficacité et l'efficience des fonctions support, puis soutien, des organismes suivants : l'INRA, le CNRS, l'INSERM, l'INRIA et le CIRAD* ». Les audits des organismes concernés menés par l'IGAENR ont donc démarré en automne 2010, afin :

- de rationaliser et de faire des économies d'échelle,
- de rechercher l'efficacité en se concentrant sur le cœur de métier (la recherche),
- de diminuer les dépenses publiques.

Sachant que ces établissements consacrent entre 70 et 80% de la subvention annuelle du ministère à leur masse salariale, c'est bien sur l'effectif qu'il s'agit de faire des économies. Les conclusions de l'audit de l'INRA et les premiers résultats de l'audit du CNRS mettent à jour une méthode comptable et inadéquate de calcul de ratio visant à supprimer le maximum d'équivalent temps plein (ETP) dans ces établissements en niant la diversité des besoins du milieu de la recherche. En outre, la RGPP va faciliter le désengagement d'organismes de recherche qui n'auront plus pour vocation que de favoriser « *la constitution de puissants sites d'enseignement supérieur et de recherche visibles à l'échelle internationale »* comme cela est inscrit dans l'Accord-cadre liant le CNRS à la Conférence des Présidents d'Université (CPU).

Le CSI de l'INSU recommande l'abandon de l'application de la RGPP au CNRS. Cette politique dont l'efficacité économique vient d'être contestée par la Cour des Comptes, va conduire, au travers des mutualisations et des externalisations de certaines catégories de personnel à un affaiblissement du CNRS. Les conséquences seront une explosion des budgets de fonctionnement au détriment du financement des projets de recherche, la précarisation, la démotivation et la dégradation des conditions de travail et du service rendu aux personnels.

Le 31 Mai 2011 : 17 votants /17 oui